

CONDITIONS GÉNÉRALES

I. INTRODUCTION

1.1. L'organisateur de cette promotion (ci-après la « Promotion ») est SALUS CONTROLS GmbH, société dont le siège social est situé à Dieselstrasse, 34, 63165, Mühlheim am Main, légalement représentée par M. Jepson Dean Richard, en qualité d'Administrateur (ci-après l'« Organisateur »).

1.2. Cette Promotion est menée conformément aux dispositions de la Règlement (UE) 2016/679 (RGPD), selon les termes énoncés dans le présent document (ci-après le « Règlement »).

1.3. Les conditions du présent Règlement, telles que présentées ci-dessous, sont obligatoires et exécutoires pour tous les participants. En participant à la Promotion, chaque Participant est réputé avoir lu et accepté sans réserve le Règlement. L'Organisateur se réserve le droit de modifier à tout moment le Règlement et en informera le public en publiant des actes additionnels ou documents complémentaires sur le site www.saluscontrols.com/fr les modifications entrant en vigueur à compter de leur publication.

1.4. Les participants doivent se conformer aux conditions du présent Règlement telles que définies ci-après.

1.5. En s'inscrivant à la Promotion, les participants confirment avoir lu et compris les dispositions du Règlement, acceptent ses termes et reconnaissent que leurs données personnelles seront traitées à cette fin conformément au Règlement. Ils reconnaissent également accepter les conditions générales d'utilisation applicables et assument l'entière responsabilité de toute violation éventuelle.

II. DÉTAILS DE LA PROMOTION

2.1. La Promotion prévoit la sélection de vingt (20) installateurs éligibles qui auront l'opportunité unique d'acheter, dans les conditions précisées au présent Règlement, le Système Solaire SALUS (onduleur 10 kW + batterie 10 kW + dongle) à un prix promotionnel exceptionnel, valable uniquement pendant la campagne. Ce prix est non transférable, non négociable et s'applique exclusivement aux gagnants sélectionnés selon les modalités du présent Règlement.

2.2. Condition essentielle d'éligibilité : les produits achetés dans le cadre de la Promotion doivent être installés exclusivement à la résidence personnelle de l'installateur désigné. Toute revente, cession à des tiers ou relocalisation de l'équipement vers un autre lieu est strictement interdite. Toute infraction à cette exigence pourra entraîner la disqualification rétroactive du participant et une demande de dédommagement.

2.3. La Promotion ne constitue pas une offre de vente au public, mais une campagne promotionnelle limitée visant à stimuler les ventes et à promouvoir les produits. Elle n'implique aucune continuité ou récurrence.

III. DURÉE DE LA PROMOTION

3.1. La Promotion se déroulera du 4 août 2025 au 30 septembre 2025 inclus, conformément au présent Règlement. L'Organisateur se réserve le droit de prolonger, suspendre ou mettre fin à la Promotion, sous réserve de publier un avis préalable sur le site officiel : www.saluscontrols.com/fr, dans le respect des principes de bonne foi et de transparence envers les participants.

3.2. Toute inscription reçue en dehors de la période promotionnelle ne sera pas prise en compte et sera réputée nulle et non avenue. La participation n'est autorisée que pendant la période précisée à l'article 3.1 du présent Règlement.

3.3. L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de retard causé par des facteurs externes (par exemple : problèmes de réseau, erreurs techniques de la plateforme, force majeure, etc.), dans la mesure où ceux-ci ne peuvent pas lui être directement imputés.

IV. CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

4.1. Seules les personnes morales ayant leur siège social en France peuvent participer à la Promotion, à condition de remplir cumulativement les conditions suivantes :

- Leur siège social est situé dans France, comme indiqué dans le certificat d'enregistrement délivré par le Registre du Commerce ou l'autorité équivalente ;
- Leur activité principale ou secondaire concerne les services professionnels d'installation solaire ou électrique.

4.2. Chaque personne morale n'a droit qu'à une seule inscription.

Exception : Si, au moment de l'inscription, le représentant légal de la personne morale peut confirmer de manière vérifiable qu'il est abonné activement à la newsletter SALUS, cette entité bénéficiera de deux chances de participation, soit deux inscriptions valides au tirage au sort. Le statut d'abonnement sera vérifié par l'Organisateur au moment de la désignation des gagnants, en croisant les données avec la base active des abonnés à la newsletter à la date d'enregistrement.

4.3. Ne sont pas autorisés à participer à la Promotion :

- Les employés de l'Organisateur ou de toute entité affiliée ;

- Les membres de la famille proche de ces employés, en particulier les parents jusqu'au second degré.

4.4. L'Organisateur se réserve le droit de :

- Vérifier l'authenticité des informations fournies lors de l'inscription ;
- Refuser ou annuler toute inscription ne respectant pas les exigences du présent Règlement ;
- Retirer tout prix ou avantage accordé à un participant qui, après désignation, s'avère avoir enfreint les dispositions du présent Règlement, y compris par omission ou fourniture d'informations trompeuses concernant son éligibilité.

4.5. La participation à la Promotion implique l'acceptation inconditionnelle du présent Règlement dans son intégralité, y compris de ses éventuelles modifications ou annexes ultérieures. Le non-respect de celui-ci peut entraîner une disqualification immédiate sans préavis.

4.6. Toute fausse déclaration, fourniture d'informations incorrectes ou tentative de fraude numérique pourra engager la responsabilité civile ou pénale du participant, conformément aux lois en vigueur.

V. MÉCANISME D'INSCRIPTION

5.1. Pour participer à la Promotion, les personnes morales éligibles doivent remplir intégralement et avec exactitude le formulaire d'inscription officiel disponible sur la page promotionnelle dédiée au Système Solaire SALUS, pendant la période indiquée dans le présent Règlement.

Le formulaire doit contenir des informations correctes, complètes et vérifiables, notamment les données obligatoires suivantes :

- Informations sur l'entreprise : raison sociale, adresse du siège social et adresse email de l'entreprise ;
- Informations sur le représentant : nom et prénom, adresse personnelle, numéro de téléphone et adresse email personnelle.

5.2. Chaque personne morale ne peut soumettre qu'une (1) seule inscription pendant la Promotion. Toute inscription multiple émanant de la même entité et/ou utilisant des informations fausses, incomplètes ou trompeuses sera automatiquement invalidée et pourra entraîner la disqualification.

Exception : Les personnes morales dont le représentant peut prouver son abonnement à la newsletter SALUS au moment de l'envoi du formulaire bénéficieront de deux

chances de participation (soit deux inscriptions au tirage). Le statut d'abonnement devra être vérifiable au moment de la désignation des gagnants.

5.3. En soumettant le formulaire d'inscription, les participants :

- Déclarent et confirment avoir lu, compris et accepté l'intégralité du présent Règlement ;
- Donnent leur consentement éclairé au traitement de leurs données personnelles ainsi que celles de leur entreprise dans le cadre de la Promotion, conformément au Règlement (UE) 2016/679 (RGPD) et à la législation nationale applicable ;
- Reconnassent et acceptent qu'au moment de l'inscription, ils auront la possibilité de s'abonner à la newsletter SALUS (incluant le Club Professionnels SALUS). Ceux qui choisissent volontairement de s'abonner acceptent de recevoir des communications marketing, promotionnelles et commerciales concernant les produits et offres SALUS, et consentent à ce que leurs données de contact soient traitées à ces fins.

5.4. Les participants peuvent se désabonner à tout moment des communications marketing en cliquant sur le lien de désinscription présent dans chaque email et en suivant les instructions.

VI. SÉLECTION DES GAGNANTS

6.1. À la fin de la période promotionnelle, un total de 20 entités participantes (installateurs) seront sélectionnées aléatoirement comme gagnants à l'aide d'un système électronique sécurisé de tirage au sort, fourni et exploité par un tiers autorisé Random.org, garantissant l'impartialité et la traçabilité du processus.

6.2. Le tirage au sort aura lieu dans un délai maximum de 14 jours calendaires après la fin de la période promotionnelle et fera l'objet d'un procès-verbal officiel signé par au moins deux représentants de l'Organisateur.

6.3. Les gagnants seront informés par l'adresse email et/ou le numéro de téléphone fournis dans le formulaire d'inscription dans un délai maximum de 7 jours calendaires à compter de la date du tirage. Il incombe aux participants de s'assurer que leurs coordonnées sont valides et actives.

6.4. Chaque gagnant devra confirmer son acceptation du prix dans un délai de 10 jours calendaires après réception de la notification. L'absence de réponse dans ce délai sera considérée comme un abandon volontaire du prix, et l'Organisateur pourra désigner un gagnant suppléant.

6.5. L'Organisateur se réserve le droit de demander des documents justificatifs pour vérifier l'éligibilité des gagnants et de disqualifier tout gagnant ne remplissant pas les conditions requises ou ayant enfreint les termes du présent Règlement. Le refus ou l'incapacité de fournir les documents nécessaires entraînera la disqualification automatique.

VII. LE LOT

7.1. Chaque entité gagnante sélectionnée aura l'opportunité d'acheter directement auprès de SALUS Controls un système solaire complet comprenant un onduleur de 10 kW, une batterie de 10 kW et un dongle, à un prix promotionnel unique, exclusivement valable dans le cadre de la présente Promotion.

7.2. La valeur marchande totale du système solaire (incluant l'onduleur 10 kW, la batterie 10 kW et le dongle), selon le tarif catalogue TVA comprise, est de 6.280 €.

Le prix promotionnel final du forfait est de 3.800 €.

7.3. L'offre spéciale comprend une remise totale de [insérer % ou valeur], exclusivement disponible pour les gagnants sélectionnés dans le cadre de la Promotion. Cette remise est non cumulable, non convertible en espèces ou en autres produits, et valable pour un seul achat par gagnant, pendant la période précisée dans la notification.

7.4. Les produits achetés doivent être installés exclusivement à la résidence personnelle du représentant légal de l'entité gagnante, dans un délai de deux mois après la livraison.

Cette condition garantit un usage personnel et non commercial. Le non-respect entraînera la perte de la remise ainsi que l'obligation de régler la différence par rapport au tarif catalogue.

7.5. Les gagnants sont responsables de toutes taxes, droits, redevances, contributions ou frais supplémentaires liés à l'acquisition et à l'installation du système solaire, y compris, sans s'y limiter : transport, installation, autorisations ou agréments techniques.

VIII. CONSENTEMENT À LA PUBLICITÉ

8.1. En acceptant le lot, le gagnant accorde irrévocablement à SALUS Controls, ainsi qu'à ses représentants, licenciés et affiliés, une licence non exclusive, gratuite, perpétuelle et mondiale pour utiliser son nom, la raison sociale de son entreprise, son image, sa voix, ses informations biographiques et toute déclaration faite dans le cadre de la Promotion ou du lot, à des fins promotionnelles, publicitaires, marketing et de

communication, dans tout format média existant ou à venir, sans compensation supplémentaire, ni notification, ni approbation, sauf disposition légale contraire.

8.2. Cette autorisation couvre notamment, sans s'y limiter : les communiqués de presse, publications sur les réseaux sociaux, supports promotionnels en ligne et hors ligne, bannières publicitaires et études de cas.

8.3. L'utilisation de ces données repose exclusivement sur le consentement explicite du gagnant, conformément au Règlement (UE) 2016/679 (RGPD). Le gagnant a le droit de retirer son consentement à tout moment, sans que cela n'affecte la légalité du traitement effectué avant ce retrait. Il conserve également tous les droits prévus par la législation applicable en matière de protection des données, notamment les droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement et d'opposition.

IX. CONDITIONS GÉNÉRALES

9.1. SALUS Controls se réserve le droit, à sa seule discrétion, d'annuler, de suspendre, de prolonger ou de modifier la Promotion, en tout ou en partie, en cas de fraude, d'erreurs techniques, d'erreurs humaines, de force majeure ou de tout autre événement échappant à son contrôle raisonnable, affectant l'intégrité, le bon déroulement ou l'équité de la Promotion. Dans ces cas, SALUS Controls pourra attribuer les lots sur la base des participations valides et non suspectes reçues jusqu'au moment de l'interruption.

9.2. SALUS Controls se réserve également le droit, à sa seule discrétion, de disqualifier toute personne ayant altéré le processus d'inscription ou le fonctionnement de la Promotion, enfreint le présent Règlement ou agi de manière perturbatrice, abusive, menaçante ou harcelante. Cela s'applique également en cas de fausse déclaration, de manipulation de données ou d'utilisation de fausses identités. Toute tentative délibérée de nuire au bon déroulement de la Promotion peut constituer une infraction aux lois civiles et pénales. SALUS Controls se réserve le droit de réclamer des dommages et intérêts dans toute la mesure permise par la loi.

9.3. SALUS Controls décline toute responsabilité pour les inscriptions perdues, retardées, incomplètes, invalides, illisibles, non reçues ou mal acheminées, ainsi que pour les pannes informatiques, téléphoniques ou techniques de toute nature. La preuve d'envoi ne vaut pas preuve de réception. Il appartient aux participants de disposer d'une connexion internet stable et d'un équipement fonctionnel pour finaliser leur inscription.

9.4. Toutes les décisions prises par SALUS Controls concernant l'interprétation et l'application du présent Règlement, l'éligibilité des participants et la sélection des gagnants sont finales et exécutoires dans le cadre de la Promotion.

X. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ ET EXCLUSION DE GARANTIES

10.1. En participant à la Promotion, chaque Participant accepte de dégager de toute responsabilité, d'indemniser, de défendre et de tenir quittes SALUS Controls, ses sociétés mères, filiales, affiliées, partenaires promotionnels, agences de publicité et de communication, fournisseurs de prix, ainsi que leurs administrateurs, employés et agents (ci-après les « Parties Dégagées ») contre toute réclamation, demande, responsabilité, dommage, perte, coût ou dépense (y compris les honoraires d'avocat raisonnables) résultant de ou lié à :

- l'inscription, la participation ou la tentative de participation du Participant à la Promotion, qu'elle soit valide ou non ;
- l'acceptation, la possession, l'utilisation ou la mauvaise utilisation du lot ;
- toute intervention non autorisée dans le fonctionnement de la Promotion ;
- des erreurs techniques liées à l'ordinateur, au serveur, au fournisseur, à la ligne téléphonique ou au réseau ;
- des erreurs typographiques ;
- des erreurs dans la gestion de la Promotion ou le traitement des inscriptions ;
- tout dommage ou blessure causé directement ou indirectement, en tout ou en partie, par la participation à la Promotion ou par la réception ou l'utilisation du lot, y compris mais sans s'y limiter : accidents, blessures corporelles, pertes financières ou dysfonctionnements d'équipement.

10.2. Les droits de propriété sur le(s) lot(s) appartiennent exclusivement aux gagnant(s) ayant rempli les conditions prévues par le présent Règlement, sous réserve de validation par SALUS Controls.

10.3. Cette Promotion est menée conformément aux règles définies dans le présent Règlement. L'inscription et la participation relèvent de la seule responsabilité des Participants. SALUS Controls ne pourra être tenu responsable de l'incapacité d'un Participant à s'inscrire ou participer en raison de problèmes techniques, d'erreurs humaines, d'absence d'accès à internet, de réglages inadéquats des équipements ou de toute autre circonstance indépendante de sa volonté.

10.4. SALUS Controls se réserve le droit de prendre toute mesure nécessaire en cas de fraude, d'abus ou de comportement susceptible de porter atteinte à l'intégrité de la Promotion ou à la réputation de SALUS Controls ou de ses affiliés, y compris l'annulation de la participation ou la disqualification de tout Participant suspecté de violation du présent Règlement ou de la législation applicable.

10.5. En cas de litige concernant la validité d'une participation, la décision de SALUS Controls sera finale et irrévocable.

10.6. SALUS Controls n'est pas responsable de :

- la perte et/ou l'endommagement de documents fiscaux justificatifs ou leur illisibilité ;
- tout litige de propriété concernant les documents fiscaux ;
- les erreurs typographiques ou autres liées à la documentation fiscale ;
- l'impossibilité du gagnant de recevoir le lot en raison de données incorrectes ou incomplètes ;
- l'exactitude des coordonnées, qui relèvent de la seule responsabilité des participants. SALUS Controls n'est pas tenu d'intervenir si la livraison du lot ou l'identification du gagnant est entravée par des données inexactes. En cas d'informations erronées, SALUS Controls se réserve le droit de réclamer la restitution du lot ainsi que des dommages-intérêts ;
- le non-respect par le gagnant des formalités nécessaires à la remise du lot ;
- la non-conformité aux exigences de validation du lot ;
- tout dommage subi par le gagnant et/ou ses représentants ou tiers en lien avec le lot attribué ;
- les défauts de qualité ou vices cachés dans les produits offerts ;
- les réclamations formulées après signature du bon de réception du lot (aucune réclamation ne sera alors prise en compte) ;
- les actions ou la qualité de service de tiers agissant pour le compte ou au nom de SALUS Controls ;
- l'incapacité du gagnant à recevoir le lot pour des raisons indépendantes de la volonté de SALUS Controls ;
- les dommages ou blessures subis par les représentants, agents ou employés des participants, ou par des tiers, résultant de l'utilisation du lot. En cas de dommage lié à un défaut de fabrication, le gagnant doit contacter SALUS Controls conformément au certificat de garantie accompagnant le produit ;
- les litiges relatifs à la propriété du (des) lot(s). Une fois livré, SALUS Controls n'est plus responsable de l'intégrité ou de la qualité du lot ;
- les blocages d'email ou de numéro de téléphone, ou autres problèmes techniques similaires.

10.7. Les Participants acceptent expressément et irrévocablement toutes les décisions de SALUS Controls concernant les gagnants, le calendrier de la Promotion et les modifications afférentes.

10.8. SALUS Controls ne pourra être tenu responsable de tout dommage direct ou indirect résultant de la participation à la Promotion, sauf en cas de négligence grave ou de faute intentionnelle prouvée de SALUS Controls ou de ses agents.

10.9. SALUS Controls n'est pas tenu de correspondre avec les candidats dont la demande a été rejetée après l'attribution effective du ou des lots.

XI. POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ

11.1. En participant à cette Promotion, chaque Participant comprend que SALUS Controls collecte et traite des données personnelles à des fins strictement limitées, telles que décrites dans le présent Règlement, conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (« RGPD »), ainsi qu'à la législation nationale applicable.

11.2. Les catégories de données collectées peuvent inclure, sans s'y limiter : nom complet, adresse email, numéro de téléphone, raison sociale, informations relatives aux travaux d'installation réalisés, et, dans le cas des gagnants, les données nécessaires à la livraison du lot (y compris l'adresse complète et le code d'identification fiscale, le cas échéant).

11.3. Les bases légales du traitement des données personnelles sont les suivantes :

- Article 6(1)(a) du RGPD – le consentement du Participant, à la fois pour participer à la Promotion et pour recevoir des communications commerciales (le cas échéant) ;
- Article 6(1)(b) du RGPD – le traitement est nécessaire à l'exécution d'un contrat ou à l'exécution de mesures précontractuelles à la demande de la personne concernée (dans ce cas, l'inscription à la Promotion) ;
- Article 6(1)(c) du RGPD – le traitement est nécessaire au respect d'une obligation légale à laquelle le responsable du traitement est soumis (par exemple, les obligations fiscales liées à l'attribution des lots).

11.4. Les données personnelles seront traitées exclusivement aux fins nécessaires au bon déroulement de la Promotion, à savoir :

- l'enregistrement et la validation des inscriptions ;
- la sélection et la notification des gagnants ;

- l'attribution et la livraison des lots ;
- le respect des obligations légales de SALUS Controls, y compris fiscales ;
- le traitement des réclamations ou demandes liées à la Promotion ;
- (le cas échéant) l'envoi de communications commerciales aux participants ayant donné leur consentement explicite.

11.5. Les données personnelles ne seront pas partagées avec des tiers, sauf dans les cas suivants :

- partenaires contractuels impliqués dans l'organisation de la Promotion (ex. : sociétés de messagerie, agences de publicité, prestataires informatiques), agissant en tant que sous-traitants et soumis à des obligations de confidentialité ;
- autorités publiques, mais uniquement en cas d'obligation légale.

11.6. SALUS Controls conservera les données personnelles :

- pendant toute la durée de la Promotion et la période de validation des gagnants ;
- ensuite, conformément aux obligations légales en matière d'archivage fiscal et de conservation des documents justificatifs (jusqu'à 10 ans) ;
- les données collectées sur la base du consentement seront conservées jusqu'au retrait dudit consentement ou jusqu'à expiration de la finalité pour laquelle elles ont été collectées.

11.7. Conformément aux articles 12 à 22 du RGPD, toute personne concernée dispose des droits suivants, qu'elle peut exercer librement et à tout moment, dans le respect de la législation en vigueur :

- Droit d'accès (art. 15) – savoir si ses données sont traitées et y accéder avec toutes les informations pertinentes ;
- Droit de rectification (art. 16) – corriger ou compléter des données personnelles inexactes ou incomplètes ;
- Droit à l'effacement (art. 17) – ou « droit à l'oubli », permettant de demander la suppression des données lorsqu'elles ne sont plus nécessaires ou en cas de retrait du consentement ;
- Droit à la limitation du traitement (art. 18) – demander la restriction du traitement dans certains cas (ex. : contestation de l'exactitude des données ou traitement illicite) ;

- Droit à la portabilité (art. 20) – recevoir les données dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par machine, et les transmettre à un autre responsable de traitement ;
- Droit d’opposition (art. 21) – s’opposer au traitement dans certaines situations, notamment lorsque le traitement est fondé sur l’intérêt légitime du responsable ;
- Droit de ne pas faire l’objet d’une décision automatisée (art. 22) – refuser d’être soumis à une décision fondée uniquement sur un traitement automatisé, y compris le profilage, produisant des effets juridiques ou similaires ;
- Droit de retirer son consentement (art. 7(3)) – retirer son consentement à tout moment, sans affecter la légalité du traitement effectué avant ce retrait.

11.8. Pour exercer l’un de ces droits ou pour toute question relative au traitement des données personnelles, les participants peuvent contacter SALUS Controls à l’adresse email suivante : [adresse email officielle de protection des données de SALUS Controls]. SALUS Controls répondra dans un délai maximal de 30 jours calendaires, conformément à la loi.

11.9. Pour des informations complètes sur la manière dont SALUS Controls collecte, utilise, protège et conserve les données personnelles, veuillez consulter la Politique de Confidentialité complète disponible à l’adresse suivante : <https://saluscontrols.com/gb/website-privacy-cookies/>.

XII. DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION

12.1. Toute question relative à l’interprétation, la validité, l’exécution ou l’opposabilité du présent Règlement, ainsi que les droits et obligations du Participant et de SALUS Controls en lien avec la Promotion, sera régie et interprétée exclusivement conformément au droit en vigueur en Roumanie.

12.2. Tout litige, réclamation ou différend relatif à l’exécution de la Promotion, à l’interprétation, à la validité ou à l’opposabilité du présent Règlement — y compris la détermination de l’applicabilité d’une clause d’arbitrage — sera exclusivement tranché par les tribunaux compétents du ressort du siège de l’Organisateur.

12.3. Si une disposition du présent Règlement est déclarée nulle ou inapplicable, cela n’affectera pas la validité des autres dispositions, qui resteront pleinement en vigueur conformément au droit applicable.

XIII. ERREURS DANS LES DOCUMENTS PROMOTIONNELS

13.1. En cas de divergence, contradiction ou incohérence entre les dispositions des supports promotionnels, publicitaires ou de communication relatifs à la Promotion et

celles du présent Règlement, ce sont toujours les termes du présent Règlement qui prévaudront.

13.2. SALUS Controls ne pourra être tenu responsable d'éventuelles erreurs de rédaction, d'impression, de traduction, de mise en page, d'affichage ou autres pouvant apparaître dans les supports promotionnels, publicitaires, emballages, communications électroniques ou tout autre support lié à la Promotion.

13.3. Les images, couleurs, représentations graphiques, spécifications techniques ou descriptions des lots figurant dans les supports promotionnels ou publicitaires sont présentées à titre illustratif et informatif uniquement. Elles ne créent aucune obligation légale pour SALUS Controls et ne garantissent pas une correspondance exacte avec les lots effectivement attribués. En cas de divergence, ce sont les caractéristiques effectives du lot, telles que spécifiées dans le Règlement ou dans les documents d'attribution, qui prévaudront.

XIV. ACCORD INTÉGRAL

14.1. Le présent Règlement constitue le document complet, exhaustif et exclusif régissant le déroulement de la Promotion. Il remplace toute communication, information, offre, promesse, déclaration ou convention antérieure ou concomitante, orale ou écrite, entre le Participant et SALUS Controls concernant la Promotion.

14.2. Aucune déclaration, engagement, garantie ou affirmation émanant d'un employé, agent, représentant ou tiers, en contradiction avec les dispositions du présent Règlement, n'aura d'effet juridique ni ne liera SALUS Controls, sauf si elle est intégrée dans un avenant signé par les parties.

14.3. Si une disposition du présent Règlement est déclarée nulle, inapplicable ou inefficace, cette nullité n'affectera pas la validité et l'applicabilité des autres dispositions, qui continueront à s'appliquer dans les limites légalement autorisées.

XV. QUESTIONS, COMMENTAIRES OU RÉCLAMATIONS

15.1. Pour toute question, commentaire, demande de précision ou réclamation concernant le présent Règlement, le déroulement de la Promotion ou l'exercice des droits relatifs à la protection des données personnelles, les Participants peuvent contacter SALUS Controls exclusivement via les coordonnées officielles suivantes :

Nom : SALUS Controls GmbH

Adresse du siège social : Dieselstrasse, 34, 63165, Mühlheim am Main

Adresse email officielle : info@salus-controls.de

Téléphone : +49 (0) 6108 825850

15.2. L'Organisateur s'efforcera de répondre à toute demande de manière professionnelle et dans les meilleurs délais, conformément aux dispositions légales applicables.

15.3. Si la demande d'un Participant concerne des données personnelles, elle sera traitée conformément à la législation applicable en matière de protection des données et à la Politique de Confidentialité de SALUS Controls.

XVI. DISPOSITIONS FINALES

16.1. Le présent Règlement de la Promotion représente l'accord complet et exclusif entre les Participants et SALUS Controls concernant son objet, et remplace tout accord antérieur, écrit ou oral, relatif à la Promotion.

16.2. Toute modification du présent Règlement devra être réalisée par écrit et communiquée aux Participants de manière appropriée, conformément à la législation en vigueur.

16.3. Si une disposition du présent Règlement est jugée nulle ou inapplicable, cela n'affectera pas la validité des autres dispositions, qui resteront pleinement applicables.

16.4. Les Participants sont invités à lire attentivement le présent Règlement et à respecter l'ensemble des conditions énoncées afin de garantir la validité de leur participation à la Promotion.